

---

**CESER** : **Session plénière du 11 juin 2018**

**Intervention n°** : **13**

**Document** : **De la gestion des déchets à la valorisation des ressources**

**Orateur** : **Evelyne LUCAS**

---

Ce point d'étape sur l'organisation de la prise de compétence « déchets » par la Région est le bienvenu. Les acteurs économiques font le constat satisfaisant à ce stade d'une démarche participative sérieuse et approfondie.

Dans ce cadre, du point de vue des entreprises, le transfert de la compétence « déchets » aux conseils régionaux constitue une avancée. Il devra permettre un meilleur équilibre de traitement des déchets d'entreprises entre les territoires en portant trois ambitions :

- Premièrement, encourager une répartition territoriale des installations de valorisation plus équilibrée,
- Deuxièmement, définir des politiques tarifaires plus homogènes,
- Troisièmement, porter une plus grande capacité à soutenir l'investissement dans des installations à plus forte valorisation.

Parallèlement à ces objectifs que nous souhaitons défendre, nous attirons également l'attention de la Région sur deux risques : la tentation d'une trop grande sélectivité dans l'accueil des déchets économiques et la perspective d'une trop forte concentration des installations, qui se traduiraient par des augmentations des coûts logistiques et des émissions carbone associées.

Au-delà de cette approche globale, nous souhaitons revenir sur quelques points clés du document qui nous est présenté aujourd'hui.

Sur la question de la hiérarchie des modes traitement tout d'abord.

Nous considérons que la prévention représente un facteur de compétitivité des entreprises. Les démarches engagées par les acteurs économiques régionaux, branches et réseaux consulaires, avec l'appui de la Région et de l'Etat, sur la performance industrielle, notamment par la diffusion des méthodes de « Lean management » dans les entreprises contribuent à accélérer cette dynamique. Elles sont d'autant plus indispensables depuis que les matières premières sont devenues des produits de spéculation financière, non seulement dans les industries classiques (métaux, produits hydrocarbures) mais également les matières végétales (coton) et désormais les matières alimentaires (beurre, œufs, sucre, par exemple).

Sur la gestion des déchets au plus près des territoires ensuite.

Nous l'avons dit, l'échelle régionale a toute sa pertinence pour la définition d'une politique globale de gestion des déchets. Et si l'échelle territoriale est bien évidemment essentielle, il sera capital d'éviter d'appliquer aux entreprises une approche trop locale de l'économie circulaire. Elle conduirait à sous valoriser des ressources au seul critère de la proximité. Une ambition régionale est donc

nécessaire dans l'adoption d'outils de qualification des gisements afin que les partages de flux soient les plus efficaces.

Sur le renforcement des outils de connaissance enfin.

Concernant les estimations des déchets issus des activités économiques, l'ensemble des acteurs dispose aujourd'hui d'outils de qualification robustes qui doivent continuer à être soutenus. Toutefois des évolutions seront nécessaires dans la qualification des types de valorisation, à la fois pour inciter à l'adoption des meilleures pratiques mais également pour éclairer le déploiement de nouvelles filières plus efficaces.